

NOTE CONCEPTUELLE

Formation de formateurs sur les aspects juridiques et réglementaires des projets solaires photovoltaïques et Systèmes de Stockage d'Energie par Batterie (SSEB) pour les États membres de la CEDEAO

Co-Organisé par:



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Co-financé par:





Contexte

Le programme d'énergie régional "**Promotion d'un Marché de l'Électricité Respectueux du Climat dans la Région de la CEDEAO (ProMERC)**" de la GIZ appuie des partenaires, l'EEEOA, l'ARREC et le CERECC, notamment dans la mise en œuvre du programme WACEC (West African Clean Energy Corridor).

La mise en œuvre efficace du programme WACEC nécessite la mobilisation des ressources humaines et le développement durable et systématique des capacités des acteurs clés. Par conséquent, le projet ProMERC vise, en collaboration avec la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF), entre autres, à fournir des interventions de renforcement des capacités sur mesure dans le domaine du solaire PV et du stockage de l'énergie par batterie (SSEB).

Pour poursuivre les activités de renforcement de capacité du WACEC, le CERECC a sollicité et obtenu l'appui de la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) de la Banque Africaine de Développement (BAD), pour la réalisation du renforcement de capacité des acteurs institutionnels (CERECC, EEEOA, ARREC) et la formation des formateurs à travers le réseau des centres de formation régional de l'EEEOA.

L'objectif global est de mettre en place un noyau d'experts, qui seront formés pour enseigner la formation aux acteurs du secteur énergie ouest africain au nom du réseau des centres de formation régional de l'EEEOA. Il est prévu, que le réseau des centres de formation de l'EEEOA intègre la formation dans son offre et propose cette formation 1-2 fois par an dans leurs centres de formation. Il est important, que les formatrices et formateurs sélectionnés seront disponibles pour assurer la mise en œuvre de cette formation. L'EEEOA établira des conventions entre les formatrices et formateurs concernant les modalités.

Formation des Formateurs

Dans ce cadre une (01) session de Formation des Formateurs (ToT) pour les formateurs et formatrices qui seront sélectionnés dans la zone CEDEAO (le réseau des centres de formation régionaux de l'EEEOA, du CERMI, des sociétés d'électricité, les Ministères en charge de l'Énergie et le réseaux des universités de l'EEEOA) est prévue en accord avec l'EEEOA, l'ARREC et le CERECC.

Sur la base du matériel didactique qui sera développé par le consultant, il est prévu que la GIZ et ALSF en collaboration avec les 3 organisations (CERECC, EEEOA, ARREC) proposeront un programme de renforcement des capacités bien structuré. Il sera conçu pour assurer un transfert durable de compétences et de savoir-faire dans le secteur des énergies renouvelables et pour permettre aux formateurs sélectionnés de dispenser le cours de manière indépendante à l'avenir.



Pour le ToT une (1) boîte à outils sera élaborée, qui aborde les aspects réglementaires y compris les documents juridiques normalisés applicables au secteur des énergies renouvelables :

- Une boîte à outils (en versions papier et électronique) est élaborée, qui traite des aspects réglementaires et comprend des projets d'accords types et des guides opérationnels et d'utilisation, pour la structuration, la négociation et la gestion des accords de PPP pour les énergies renouvelables,

La boîte à outils est divisée en une version pour les formateurs (manuel du formateur) et une autre version pour les participants (manuel du participant).

Le nombre total approximatif de participants ne dépassera pas quinze (15) formateurs et formatrices sélectionnés.

Résultats de la Formation des Formateurs

- Une boîte à outils (en version papier et électronique) est développée, qui aborde les aspects juridiques réglementaires et comprend des projets d'accords types et des guides opérationnels et d'utilisation, pour la structuration, la négociation et la gestion des accords de PPP dans le domaine des énergies renouvelables.
- La boîte à outils est disponible en anglais, français et portugais.
- La boîte à outils est également divisée en une version pour les formateurs (manuel du formateur) et une autre version pour les stagiaires (manuel du participant).
- Tous les participants désignés sont formés à l'utilisation de la boîte à outils ;
- Toutes les activités sont réalisées pour assurer un transfert efficace des connaissances et des compétences dans l'accomplissement des tâches susmentionnées ;
- Tous les documents pertinents pour les formateurs et les participants (présentations PowerPoint, références bibliographiques, études de cas, manuels, etc.) en anglais, français et portugais sont disponibles sous forme de copies électroniques modifiables.

Durée, lieu et approche de la mise en œuvre du ToT

Tous les documents de la formation de formateurs (ToT) seront disponibles en anglais, français et portugais. Compte tenu de ce fait, il est proposé de mettre en œuvre la formation des formateurs en anglais avec interprétation en français et portugais.

La durée proposée de la session est de cinq (05) jours. Elle sera organisée dans l'un des centres de formation régionaux de l'EEEOA, qui sont basés dans 5 Etats membres de la CEDEAO (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal). Tous les centres de formation disposent de l'équipement didactique nécessaire au fonctionnement de ToT. La décision du centre de formation sera prise conjointement avec toutes les parties (EEEOA, CEREEC, ARREC, GIZ).

Grandes lignes de la formation de formateurs prévue



Le contenu précis de la formation des formateurs· doit encore être élaboré. En même temps, la formation des formateurs adressera surtout les aspects juridiques-régulateurs sur les projets solaire PV et les SSEB.

- Cadre juridique-réglementaire
- Passation des marchés de l'IPP
- Introduction aux accords d'achat d'électricité et aux garanties souveraines
- Intégration des aspects liés au genre

Profil proposé des Formateurs et Formatrices

Basé sur les grandes lignes de la formation proposée, les formateurs/formatrices à former devraient disposer du profil suivant :

- A) Formation :** Diplôme universitaire (Diplôme/Master/Bac + 5) en droit, en économie de l'Energie et/ou de la régulation, management de l'énergie, politique de l'énergie ou équivalent.
- B) Expérience professionnelle générale :**
- huit (8) ans d'expérience professionnelle en droit dans le secteur de l'énergie ou dans un département juridique au sein du secteur de l'électricité ou institution de régulation du secteur de l'énergie ou université ou toute autre institution similaire ;
 - expérience dans la formation
- C) Expérience professionnelle spécifique :**
- participation à l'élaboration de deux (2) documents réglementaires dans les énergies renouvelables,
 - participation à deux (2) négociations contractuelles des Contrats d'Achat des Energies Renouvelables au niveau régional ou national,
 - avoir réalisé au moins deux (2) formations similaires
- D) Langue :** Bonne connaissance de la langue anglaise est un atout pour les formateurs francophones et lusophones

Les candidatures féminines sont vivement souhaitées.

Modalités

L'ALSF coordonnera le travail du conseiller juridique sélectionné qui développera le matériel requis pour le ToT, y compris la boîte à outils de formation, et formera les formatrices et formateurs sélectionnés.

L'ALSF couvrira les frais de pension complète du cours de formation des formateurs. L'ALSF couvrira également les frais de visa, de restauration, d'hébergement, de prise en charge à l'aéroport ainsi que tous les frais de consultants.



La GIZ apportera un soutien technique et assurera la collecte des leçons apprises pour améliorer les futures interventions de développement des capacités. La GIZ soutiendra la prise en charge des per diem conformément à son règlement.